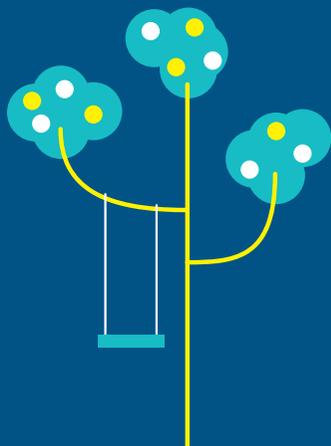


Règles de fonctionnement

Pour un bon fonctionnement de l'espace ludothèque, il est demandé aux usagers de :

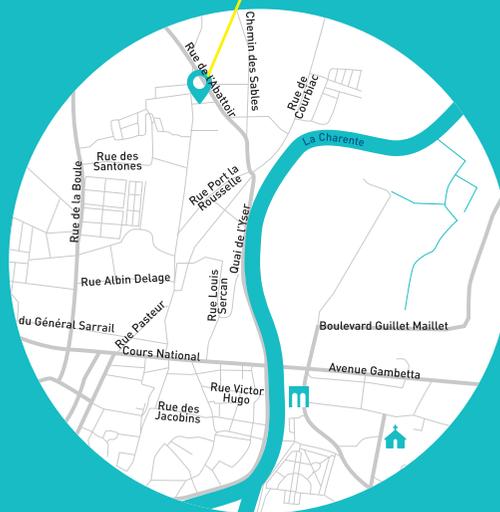
- signaler leur présence sur le cahier prévu à cet effet à l'accueil,
- ranger les jeux après utilisation, sans oublier d'en vérifier la composition,
- enlever leurs chaussures pour jouer en salle de motricité et dans l'espace dédié aux enfants jusqu'à 24 mois.

Le règlement est disponible à l'accueil de la ludothèque et sur www.agglo-saintes.fr
Ce règlement s'applique à tous les utilisateurs (adhérents et visiteurs) de la ludothèque



Ludothèque intercommunale

2 passage Massiou
17100 SAINTES
Tél : 05 46 93 97 39



Horaires d'ouverture

TOUS PUBLICS

En période scolaire :

- Mardi de 16h30 à 18h
- Mercredi de 14h à 18h
- Vendredi de 16h30 à 18h
- Samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 16h30

Pendant les vacances scolaires :

- Lundi de 14h30 à 18h
- Mardi de 14h30 à 18h
- Mercredi de 10h à 12h et de 14h30 à 18h
- Vendredi de 14h30 à 18h

ACCUEIL RÉSERVÉ AUX 0-3 ANS

Toute l'année

- Vendredi de 10h à 12h sur inscription



Conception : Instant Urbain

ma Ludothèque intercommunale

RENCONTRES
ÉCHANGES
ENFANTS
ADOLESCENTS
PARENTS
GRANDS-PARENTS
ASSISTANT(E)S
MATERNEL(LE)S
...



www.agglo-saintes.fr

Saintes
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Un lieu de culture et d'échanges

Lieu de culture, de convivialité et d'échanges, la ludothèque est un espace neutre où tous peuvent se rencontrer autour du jeu.

La ludothèque permet :

- de découvrir des nouveautés (jeux et jouets),
- de partager des moments privilégiés en famille ou entre amis,
- de répondre aux besoins ludiques des enfants et des grands,
- de profiter des conseils de professionnels.

Le + : La ludothèque organise tous les ans la fête mondiale du jeu et vous propose ponctuellement des soirées ludiques.



Le guide de l'adhérent

Les tarifs :

Adhésion annuelle	Résidents CDA	Résidents Hors CDA
Individuel	8 €	31 €
Association Collectivité	34 €	77 €
Frais de confection de carte détériorée, perdue, volée	3 €	
Pénalités (par jeu)	61 €	
Frais d'achats de pièces	6,50 € (grande pièce) 4 € (pièce moyenne) 3 € (petite pièce)	

Les modalités d'inscription :

Pour les adhésions individuelles :

- une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- une fiche d'inscription à remplir et signer après lecture du règlement intérieur.

Pour les adhésions de collectivités :

- une pièce d'identité,
- une attestation signée de l'employeur, qui donne son accord pour l'adhésion. Elle doit comporter l'adresse du siège social et nommer les personnes autorisées à emprunter.

Une carte d'adhérent est remise après règlement de l'adhésion. Elle est nominative et valable une année.

Les services

L'accueil spécifique des moins de 3 ans



Tous les vendredis, de 10h à 12h, la ludothèque propose aux parents, grands-parents et aux assistant(e)s maternel(le)s accompagnés d'enfants de moins de 3 ans, un moment de détente privilégié.

Cet accueil s'effectue sur inscription. Afin d'accueillir le plus grand nombre de personnes, deux rendez-vous maximum dans le mois sont autorisés.

Le jeu sur place



La ludothèque, à travers le jeu sur place, favorise les rencontres et les échanges. Elle permet à tous de découvrir et tester de nouveaux jeux et jouets, gratuitement et en accès libre.

Des jeux pour tous les âges sont disponibles :

- **Jeux d'exercice** : hochets, toupies, jeux sonores, rollers...
- **Jeux symboliques** : marchande, marionnettes, Barbie®, Playmobil®...
- **Jeux d'assemblage** : casse-tête, puzzle, construction, Kapla...
- **Jeux à règles simples et complexes** : jeu d'échec, jeu de go, jeux de société...

Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte. L'accueil des groupes se fait sur rendez-vous.

Le prêt de jeu



Le prêt est consenti aux usagers titulaires de la carte adhérent.

Le prêt est limité à un jeu par personne sur une durée de quatorze jours. Cette durée peut éventuellement être renouvelée une fois (se référer au règlement accessible sur www.agglo-saintes.fr).

La vérification des jeux et jouets se fait au départ et au retour, sous la responsabilité de l'emprunteur et en présence d'une ludothécaire. Elle est effectuée à partir de l'inventaire figurant dans la boîte de jeu.

Le + : Il est possible d'emprunter une "malle anniversaire", composée de 4 jeux.